

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission : 01/01/2021

## LUMBER LOCK Subfloor & Construction Adhesive

### 1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

Nom du produit et identificateur SGH : LUMBER LOCK Subfloor & Construction Adhesive

**FABRICANT**

Katabatic Manufacturing Corp

614-1641 Lonsdale Ave

North Vancouver, BC V7M 2J5

Numéro de gérance du produit : 1-855-962-1583

Adresse courriel pour FS : [info@KMcorp.com](mailto:info@KMcorp.com)

FS disponible en ligne : [www.KMcorp.com](http://www.KMcorp.com)

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : DISPONIBLES 24 HEURES SUR 24 :**

CHEMTREC: 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Famille chimique : Adhésives

État physique: Liquide

Numéro CAS : Mélange

Code de produit : E62

Date de révision : 01/01/2021

Restriction d'utilisation : Non identifié

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Statut OSHA / HCS :** Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

**Classification de la substance ou du mélange :**

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2

TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (des effets narcotiques) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITIONS RÉPÉTÉES) - Catégorie 1

**Pictogrammes de danger d'étiquetage SGH :**



Mention d'avertissement : Danger

### Mention de danger :

Provoque une irritation cutanée.

Liquide et vapeurs très inflammables

Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (inhalation).

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux central (SNC), reins et foie) (inhalation).

### Conseils de prudence :

**Prevention:** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. Se laver à fond les régions affectées après avoir manipulé le produit.

**Intervention :** EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE : consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément. Appeler un CENTRE ANTIPOISON or un médecin si vous vous sentez mal. CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

**Entreposage :** Entreposer dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Disposition :** Le contenu doit être éliminé conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

## 3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | Poids %*    | Numéro CAS |
|--------------|-------------|------------|
| Toluène      | ≥ 10 - ≤ 28 | 108-88-3   |
| n-Hexane     | ≥ 10 - ≤ 25 | 110-54-3   |

\* Pour des raisons de confidentialité ou à cause des variations de lots, seules des fourchettes sont indiquées. Le pourcentage exact peut varier.

Il n'y a aucun autre ingrédient connu présent dans ce produit qui est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement dans les concentrations à déclarer dans cette section qui sont connus du fournisseur pour le moment.

## 4. PREMIERS SOINS

### DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

**Inhalation :** En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez un médecin. Si des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Dégager les voies respiratoires. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Appeler un centre antipoison ou un médecin, si nécessaire.

**Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les verres de contact, le cas échéant. Continuer à rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.

**Contact avec la peau :** Laver la peau avec du savon et de l'eau courante tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si des symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Ingestion :** Obtenez des soins médicaux immédiatement. Ne pas faire vomir sauf sur avis du personnel médical. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la victime se sent malade, les vomissements peuvent être dangereux. En cas de vomissement, tenir la tête basse. Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

### Effets aigus :

**Inhalation:** Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut causer une irritation respiratoire.

**Contact avec les yeux :** Le contact de ce produit peut irriter les yeux.

**Contact avec la peau :** Cause irritation et assèchement de la peau.

**Ingestion :** Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

### Signes et symptômes d'une exposition excessive

**Inhalation:** Toux, maux de tête, somnolence, fatigue, irritation des voies respiratoires, nausées ou vomissements, étourdissements, vertiges et perte de conscience. Les symptômes incluent également une réduction du poids du fœtus, augmentation de la mortalité fœtale et des malformations squelettiques.

**Contact avec les yeux :** Irritation cutanée, larmoiements, rougeur locale et douleur

**Contact avec la peau :** Rougeurs, fissuration, sécheresse et irritation de la peau

**Ingestion:** Aucune donnée n'est disponible

## INDICATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE ET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL, SI NÉCESSAIRE.

**Notes au médecin traitant :** Communiquez immédiatement avec un centre antipoison immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traiter selon les symptômes.

**Traitements spécifiques :** Aucune recommandation spécifique.

**Protection des sauveteurs :** Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Procédez avec prudence et portez de la protection personnelle appropriée. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Pour plus des renseignements, voir **Données toxicologiques (section 11)**.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Moyens d'extinction convenables :** Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse eau pulvérisée ou brouillard

**Méthodes d'extinction inappropriées :** N'utilisez PAS de jet d'eau.

**Risques chimiques spécifiques :** Liquide et vapeur hautement inflammables. Les ruissellements peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Le contenant peut éclater s'il est chauffé, avec un risque d'explosion ultérieure. Les vapeurs qui se forment pourraient créer un risque d'explosion.

**Procédures spéciales pour les pompiers :** En cas d'incendie, dégager les lieux. N'intervenez PAS sans avoir suivi une formation appropriée. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Arroser les contenants avec de l'eau pour les refroidir.

**Équipement spécial de protection pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome avec un

masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Ils doivent porter un équipement de protection approprié.

**Produit de décomposition thermique dangereux :** Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

**Porter les protecteurs recommandés à la Section 8, isoler la zone de danger, et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.**

**Personnel autre que le personnel d'intervention :** Ne prenez aucune mesure impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuez les environs et empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer. Éteignez toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone dangereuse. Assurez une ventilation adéquate et évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau renversé ou le ruissellement. Porter un respirateur approprié et mettre un équipement de protection individuelle approprié.

**Les intervenants d'urgence :** Portez des vêtements spécialisés si nécessaire pour faire face à un déversement. Consultez les informations ci-dessus pour le personnel autre que le personnel d'intervention.

### MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Comme le stipule la loi, avisez les autorités compétentes si le produit a pollué les cours d'eau, le sol, l'air ou les égouts. En tout temps, éviter tout contact des matériaux et des eaux de ruissellement avec les cours d'eau, le sol, les drains et les égouts.

### MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**En cas de gros déversement :** Arrêtez la fuite si cela est sécuritaire. Déplacez les conteneurs hors de la zone. Éliminez toutes les sources d'ignition ou inflammables qui peuvent entrer en contact avec un déversement de ce matériau. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Empêchez les déversements de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Utilisez un matériau absorbant non combustible tel que du sable ou de la terre et placez-le dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales (voir Section 13). Faites appel à un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Voir la Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

**En cas de petit déversement :** Arrêtez la fuite si cela est sécuritaire. Déplacez les conteneurs hors de la zone. Éliminez toutes les sources d'ignition ou inflammables qui peuvent entrer en contact avec un déversement de ce matériau. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Absorber le déversement avec un matériau sec inerte et le placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Faites appel à un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DIRECTIVES DE MANIPULATION

**Mesures de protection :** Portez un équipement de protection individuelle (voir Section 8), y compris un appareil respiratoire approprié, lorsqu'une ventilation adéquate n'est pas disponible. Évitez toute exposition et obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et bien compris toutes les précautions de sécurité. Évitez toute exposition durant la grossesse. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez uniquement dans des zones avec une ventilation adéquate - ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard. Ne pas ingérer. Conservez le matériel dans le contenant d'origine. Entreposer et utiliser à l'écart de toutes les sources d'inflammation, y compris les flammes nues, les étincelles et la chaleur. Utilisez un équipement électrique antidéflagrant et faites attention aux décharges électrostatiques. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Les contenants de produit vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants.

**Directives générales :** Ne pas manger, boire ou fumer où ce produit est manipulé ou entreposé. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlevez les vêtements et l'équipement de protection personnelle contaminés avant d'entrer dans les salles de repas. Voir la Section 8 pour obtenir des renseignements complémentaires sur les mesures d'hygiène personnelle appropriées.

**Entreposage sécuritaire :** Pour un entreposage sécuritaire, entreposer entre -20 °C (-4 °F) et 42 °C (107 °F).

Entreposer dans un endroit exempt de toute source d'inflammation. Entreposer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles, de la nourriture et de la boisson (voir la section 10). Tenir à l'écart des matières oxydantes. Reférez-vous à la section 10 pour les substances incompatibles avant l'utilisation et l'entreposage. Entreposer dans le contenant d'origine et dans une aire d'entreposage verrouillée en gardant le contenant bien fermé avant utilisation. Si les conteneurs ont été ouverts, refermez et rangez-les, debout, afin d'éviter des fuites et de risque de pollution de l'environnement. Ne pas enlever les étiquettes ou entreposer dans des conteneurs non étiquetés.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail afin de déterminer les contrôles appropriés d'exposition et la protection personnelle pour chaque endroit et tâche où elle sera effectuée.

### LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL :

| NOM CHIMIQUE    | LIMITE D'EXPOSITION  |
|-----------------|--|
| <b>Toluène</b>  | <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989)</b><br/>                     TWA : 100 ppm 8 heures. TWA : 375 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.<br/>                     STEL : 150 ppm 15 minutes. STEL : 560 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989)</b><br/>                     TWA : 200 ppm 8 heures.<br/>                     CEIL : 300 ppm<br/>                     AMP : 500 ppm 10 minutes</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)</b><br/>                     TWA : 100 ppm 10 heures TWA : 375 mg/m<sup>3</sup> 10 heures<br/>                     STEL : 150 ppm 15 minutes STEL : 560 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009)</b><br/>                     TWA : 20 ppm 8 heures</p> |
| <b>n-Hexane</b> | <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989)</b><br/>                     TWA: 50 ppm 8 heures TWA: 180 mg/m<sup>3</sup> 8 heures</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)</b><br/>                     TWA: 50 ppm 10 heures TWA: 180 mg/m<sup>3</sup> 10 heures</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020) - Absorbé par la peau.</b><br/>                     TWA: 50 ppm 8 heures</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018)</b><br/>                     TWA: 500 ppm 8 heures TWA: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures</p>  |

**Contrôles d'ingénierie :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Une ventilation locale par aspiration ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés sont recommandés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement :** Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération régulièrement pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences aux réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'hygiène :** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver à fond les mains, les bras et le visage après avoir manipulé du matériel, à la fin du travail et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée pour le travail effectué et le risque d'exposition possible. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

**Protection oculaire / faciale :** Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire. Si un contact est probable, portez des lunettes contre les projections de produits chimiques. Une douche oculaire ou une douche d'urgence

doit se trouver dans la zone de travail immédiate.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus pour réduire l'exposition à cette substance. Porter des vêtements de protection antistatique, tels que des salopettes, des bottes et des gants antistatiques.

## PROTECTION DE LA PEAU

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation.

**Autre protection pour la peau** : Un équipement de protection individuelle en fonction du travail en cours, y compris des chaussures appropriées, doit être porté afin de minimiser l'exposition à ce produit. Des mesures de protection de la peau supplémentaires peuvent être nécessaires pour éviter des risques en cause. La sélection d'équipement doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** : Liquide visqueux

**Couleur** : Havane

**Odeur** : Odeur de solvant

**Seuil olfactif** : Non disponible

**pH** : Non applicable

**Tension de vapeur** : Non applicable

**Point d'ébullition / intervalle d'ébullition** : 67 °C (153 °F)

**Point de congélation / intervalle de solidification** : Non disponible

**Point de fusion** : Non disponible

**Point d'éclair (en vase clos)** : -17,7 °C (0,14 °F)

**Taux d'évaporation** : Non disponible

**Inflammabilité (solides et gaz)** : Inflammable au contact d'une flamme nue, d'une étincelle, ou de l'électricité statique

**Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosibilité** : Non disponible

**Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosibilité** : Non disponible

**Température d'auto-inflammation** : Non disponible

**COV (moins l'eau et les solvants exemptés)** : 399 g/l

**Volatilité de vapeur** : 30 à 35 % (en poids)

**Viscosité** : Non disponible

**Densité relative** : 1,15 à 1,20

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible

**Coefficient de partage n-octanol / eau** : Non disponible

**Température de décomposition** : Non disponible

**Viscosité** : Non disponible

**Propriétés oxydantes** : Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Réactivité** : Non disponible

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Éviter les sources de chaleur, les étincelles et les flammes. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler, ni exposer ces récipients à la chaleur à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** : Les substances et agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, gaz, vapeurs ou fumée irritants ou toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### TOXICITÉ AIGUË

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat               | Espèces | Dosage              | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------|---------|---------------------|------------|
| Toluène                           | CL50 Inhalation Vapeur | Rat     | 49 g/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
|                                   | DL50 Orale             | Rat     | 636 mg/kg           | -          |
| n-Hexane                          | CL50 Inhalation Gaz    | Rat     | 48 000 ppm          | 4 heures   |
|                                   | DL50 Cutané            | Lapin   | > 3 295 mg/kg       | -          |
|                                   | DL50 Orale             | Rat     | 15 840 mg/kg        | -          |

### IRRITATION / CORROSION

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition        | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|-------------------|-------------|
| Toluène                           | Yeux - Léger irritant      | Lapin   | -         | 0,5 minute, 100mg | -           |
|                                   | Yeux - Léger irritant      | Lapin   | -         | 870 ug            | -           |
|                                   | Yeux - Hautement irritant  | Lapin   | -         | 24 heures, 2mg    | -           |
|                                   | Peau - Léger irritant      | Cochon  | -         | 24 heures, 250 UI | -           |
|                                   | Peau - Léger irritant      | Lapin   | -         | 435 mg            | -           |
|                                   | Peau - Modérément irritant | Lapin   | -         | 24 heures, 20 mg  | -           |
|                                   | Peau - Modérément irritant | Lapin   | -         | 500 mg            | -           |
| n-Hexane                          | Yeux - Léger irritant      | Lapin   | -         | 10 mg             | -           |

### CONCLUSION / RÉCAPITULATIF

**Inhalation :** Irrite les yeux, le nez, la gorge et le système respiratoire. L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de la nausée et peut déclencher une perte de conscience.

**Contact avec la peau :** Un contact prolongé et répété avec la peau peut causer irritation et assèchement de la peau, ainsi que conduire à une dermatite.

**Contact avec les yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion :** L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Mutagénicité :** Non disponible

**Sensibilisation :** Non disponible

**Cancérogénicité :** Non disponible

### CLASSIFICATION

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Toluène                           | -    | 3    | -   |

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Toxicité pour la mère | Fertilité | Toxicité du développement | Espèce | Dosage     | Exposition |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------|--------|------------|------------|
| Toluène                           | -                     | -         | -                         | Rat    | Inhalation | -          |

**Conclusion / Récapitulatif :** Toxicité génétique - sexe féminin

**Tératogénicité :** Non disponible

#### TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

| Nom  | Catégorie                  | Voie d'exposition | Organes cibles   |
|--|----------------------------|-------------------|--|
| LUMBER LOCK Subfloor & Construction Adhesive | Catégorie 3                | -                 | Irritation des voies respiratoires                       |
| Toluène                                      | Catégorie 3                | -                 | Effets narcotiques                                       |
| n-Hexane                                     | Catégorie 3<br>Catégorie 3 | -<br>-            | Effets narcotiques<br>Irritation des voies respiratoires |

#### TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES

| Nom  | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles   |
|--|-------------|-------------------|--|
| LUMBER LOCK Subfloor & Construction Adhesive | Catégorie 1 | Inhalation        | Le système nerveux central (SNC), le foie et les reins |
| Toluène                                      | Catégorie 2 | -                 | Le système nerveux central (SNC)                       |
| n-Hexane                                     | Catégorie 1 | Inhalation        | Système nerveux périphérique                           |

#### RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION

| Nom      | Résultat                            |
|----------|-------------------------------------|
| Toluène  | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| n-Hexane | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

**Voies d'exposition probables :** Orale, cutanée et par inhalation

#### EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Inhalation:** Peut irriter les voies respiratoires, provoquer des étourdissements et de la somnolence. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

**Contact avec les yeux :** Provoque une irritation des yeux au contact.

**Contact avec la peau :** Contact avec la peau cause irritation et assèchement.

**Ingestion :** Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### SYMPTÔMES CORRESPONDANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES

**Inhalation:** Toux, nausées ou vomissements, irritation des voies respiratoires, migraine, somnolence / fatigue, étourdissements / vertiges, évanouissement, poids fœtal réduit, augmentation de la mortalité fœtale et malformations du squelette.

**Contact avec les yeux :** Douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.

**Contact avec la peau :** Irritation, assèchement, fissures et rougeur de la peau.

**Ingestion :** Non disponible



## EFFETS RETARDÉS, EFFETS IMMÉDIATS ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION

**Effets immédiats possibles d'exposition de courte durée :** Non disponible

**Effets différés possibles d'exposition de courte durée :** Non disponible

**Effets immédiats possibles d'exposition de longue durée :** Non disponible

**Effets différés possibles d'exposition de longue durée :** Non disponible

**Effets chroniques potentiels sur la santé :** Non disponible

**Généralités :** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé et répété avec la peau peut causer irritation, rougeur et assèchement de la peau, ainsi que conduire à une dermatite.

**Cancérogénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu

**Mutagénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu

**Tératogénicité :** Susceptible de nuire au fœtus (inhalation).

**Effets sur le développement :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité :** Susceptible de nuire à la fertilité (inhalation).

**Toxicité sur la reproduction :** Ce produit contient toluène, un produit chimique reconnu par l'état de Californie à causer des défauts de naissance ou d'autres dangers pour la reproduction.

**Estimations de la toxicité aiguë (valeurs numériques) :** Non disponible

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### TOXICITÉ

Ce produit contient des composants qui flottent sur l'eau. Ces composants peuvent être nocifs pour les organismes aquatiques et peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                           | Espèce   | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|------------|
| n-Hexane                          | Aiguë CE50 0,89 mg/l               | Algues   | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 3,9 mg/l                | Crustacés  | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 2 500 µg/l Eau douce    | Poisson - Pimephales promelas  | 96 heures  |
|                                   | Chronique NOEC 4,9 mg/l            | Crustacés  | 21 jours   |
|                                   | Chronique NOEC 2,8 mg/l            | Poisson - Truite arc-en-ciel   | 28 jours   |
| Toluène                           | Aiguë CE50 12500 µg/l Eau douce    | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata   | 72 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce    | Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte   | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce     | Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce     | Poisson - Oncorhynchus kisutch - Juvénile  | 96 heures  |
|                                   | Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce | Daphnia - Daphnia magna  | 21 jours   |

### PERSISTANCE ET DÉGRADATION

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Photolyse | Demi-vie aquatique | Biodégradabilité |
|-----------------------------------|-----------|--------------------|------------------|
| n-Hexane                          | -         | -                  | Facilement       |
| Toluène                           | -         | -                  | Facilement       |

## POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

| Nom du produit ou de l'ingrédient | BCF     | Log P <sub>oe</sub> | Potentiel |
|-----------------------------------|---------|---------------------|-----------|
| n-Hexane                          | 501.187 | 4                   | élevée    |
| Toluène                           | 90      | 2.73                | faible    |

## MOBILITÉ DANS LE SOL

Coefficient de répartition sol / eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu








## 13. CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** : La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Les conteneurs vides peuvent retenir des résidus de produit et ceux peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés. Ne laissez pas le matériau déversé et le ruissellement entrer en contact avec le sol, les cours d'eau, les drains ou les égouts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

## ÉTATS-UNIS – LISTE « U » DES SUBSTANCES DANGEREUSES TOXIQUES CONFORMÉMENT AU RCRA (RESOURCE CONSERVATION AND RECOVERY ACT)

| Ingrédient                 | Numéro CAS | Statut    | Numéro de référence |
|----------------------------|------------|-----------|---------------------|
| Toluène; benzène, méthyle- | 108-88-3   | Référencé | U220                |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|  | Classification pour le DOT   | Classification pour le TMD   | Classement mexicain  | Classement canadien  | ADR / RID  | IMDG   | IATA   |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Numéro ONU                                   | UN1133   | UN1133   | UN1133   | UN1133   | UN1133   | UN1133   | UN1133   |
| Classe de danger relative au transport       | 3<br> | 3<br> | 3<br> | 3<br> | 3<br> | 3<br> | 3<br> |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   | Adhésifs (toluène, n-Hexane)   |
| Groupe d'emballage                           | III  | III  | III  | III  | III  | III  | III  |
| Dangers environnementaux                     | Non  | Non  | Non  | Non  | Non  | Non  | Non  |

**Générale** : Toujours transporter en position verticale et sécurisée dans des contenants. Les personnes transportant le produit doivent être formées en cas d'accident ou de déversement, en incluant pour le déplacement dans les locaux d'entreposage.

**Classification pour le DOT :** Quantité à déclarer : 6550.5 lb / 2973.9 kg [677.26 gal / 2563.7 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer. Observations : Quantité limitée

**Classification pour le TMD :** Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3). Observations : Quantité limitée

**Classement mexicain :** Observations : Quantité limitée

**ADR / RID :** Code-tunnel (D/E)

**IMDG :** Observations : Quantité limitée

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### RÉGLEMENTATIONS ÉTATS-UNIS

**Sections 302 et 304 du SARA – Composition / information sur les ingrédients :** Aucun produit n’a été trouvé.

**SARA 304 RQ:** Non applicable

**Classification SARA 311/312 :**

**LIQUIDES INFLAMMABLES** - Catégorie 2

**IRRITATION CUTANÉE** - Catégorie 2

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION** - Catégorie 2

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE** (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE** (Effets narcotiques) - Catégorie 3

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES** - Catégorie 1

**HNOC (Dangers physiques non classifiés ailleurs)** - Irritation et assèchement de la peau

### COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom      | %         | Classification   |
|----------|-----------|--|
| Toluène  | ≥10 - ≤28 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2<br>IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2<br>IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2A<br>TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION – Catégorie 2<br>TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) – Catégorie 3<br>TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITIONS RÉPÉTÉES – Catégorie 2<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1                            |
| n-Hexane | ≥10 - ≤25 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2<br>IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2<br>TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3<br>TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) – Catégorie 3<br>TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITIONS RÉPÉTÉES – Catégorie 1<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

### SARA 313

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, en incluant les redistributions et copies de la FS redistribuée par la suite.

|   | Nom du produit | Numéro CAS | %         |
|---|----------------|------------|-----------|
| Feuille R - Exigences en matière de rapport | toluène        | 108-88-3   | ≥10 - ≤28 |
|   | n-Hexane       | 110-54-3   | ≥10 - ≤25 |
| Avis du fournisseur                         | toluène        | 108-88-3   | ≥10 - ≤28 |
|   | n-Hexane       | 110-54-3   | ≥10 - ≤25 |

## RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT

**New York – liste de composants :** hexane, toluène

**New Jersey – liste de composants :** n-Hexane, hexane, toluène, benzène, méthyle-

**Massachusetts – liste de composants :** hexane, n-Hexane, toluène, méthylbenzène

**Pennsylvanie – liste de composants :** hexane, benzène, méthyle-

**Californie prop. 65 :**

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris toluène et n-Hexane, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

| Nom des ingrédients | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| toluène             | -                                    | Oui                          |
| n-Hexane            | -                                    | Oui                          |

## RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**Protocole de Montréal :** Non inscrit

**Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques :** Non inscrit

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants :** Non inscrit

**Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds:** Non inscrit

**Liste d'inventaire :**

**China :** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Canada LIS/LES :** Tous les composants sont répertoriés ou exclus de la liste intérieure des substances du Canada (LIS).

**États-Unis (TSCA 8b) :** Tous les composants sont répertoriés ou exclus de la Loi réglementant les substances toxiques (*Toxic Substances Control Act* - TSCA).

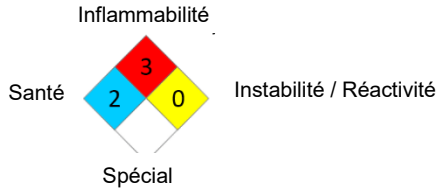
## 16. AUTRES INFORMATIONS

### SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES (ÉTATS-UNIS)

|                   |   |
|-------------------|---|
| Santé *           | 3 |
| Inflammabilité    | 3 |
| Risques physiques | 0 |

**Mise en garde :** Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association Inc. C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

## NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (États-Unis)



Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269". Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la « National Fire Protection Association, sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

### PROCÉDURE UTILISÉE POUR PRÉPARER LA CLASSIFICATION

| Classification   | Justification   |
|--|-----------------|
| LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  | Jugement expert |
| IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2   | Jugement expert |
| TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2  | Jugement expert |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 | Jugement expert |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) – Catégorie 3                 | Jugement expert |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITIONS RÉPÉTÉES – Catégorie 1                                   | Jugement expert |

Date d'impression : 01/01/2021

Date d'édition / Date de révision : 01/01/2021

Version Date de publication précédente : Aucun document ou version préalablement émis.

Version : 1

#### Légende des abréviations :

FS = Fiche signalétique

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses

Log P<sub>oe</sub> = Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

NU = Nations Unies

Références : Non disponible

**Avis au lecteur : Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte.**

**Toutefois, Katabatic Manufacturing Corporation, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.**

**Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, Katabatic Manufacturing Corporation ne peut pas garantir, ni garantir pas, qu'il n'en existe pas d'autres. L'adéquation de ce matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur.**